

8 novembre 2007

Le contexte politique, économique et social a connu un tournant en octobre, et le gouvernement et le Président de la République sont fragilisés par le succès de la mobilisation du 18 et la multiplication des mouvements sociaux.

Le gouvernement a parié sur la division des salariés pour supprimer les régimes spéciaux, mais son échec évident à améliorer leur pouvoir d'achat et sa politique fiscale ouvertement favorable aux plus riches, les rend en réalité plus solidaires. A Air France, alors que la direction prétendait poursuivre en justice les syndicats appelant à la grève, l'opinion publique a découvert ce que le gel des salaires et l'intensification des cadences signifiaient réellement pour les salariés.

La déclaration de Fillon (moins d'Etat, moins de services publics, moins de personnels) se veut une réponse aux mobilisations de ces dernières années contre la disparition des services publics, particulièrement dans les territoires ruraux ou les quartiers défavorisés. Les propos très agressifs de M. Guaino, conseiller de Sarkozy, aux enseignants qui refuseraient de lire la lettre de Guy Moquet, révèlent qu'aujourd'hui, les projets du pouvoir touchent certes les contours et l'étendue de la fonction publique, mais aussi son indépendance.

La politique spectacle du Président a d'ailleurs été mise en échec, puisque la cérémonie imaginée par l'Elysée visant à exalter le sacrifice pour la patrie avec la lecture de la lettre de Guy Môquet, s'est heurtée, en particulier dans notre académie, à l'opposition des enseignants qui ont refusé d'instrumentaliser l'école et l'histoire et ont préféré soutenir le même jour Florimond Guimard, militant de RESF qui passait en procès à Aix.

Depuis quelques semaines, les étudiants se mobilisent contre la loi LRU, dans un nombre croissant d'université, soutenus dans notre fédération par le SNESup.

Dans l'académie, la rentrée a été marquée par une offensive de communication sans précédent, autour des chantiers présidentiels (l'accompagnement éducatif, l'assouplissement de la carte scolaire), de l'ENT (environnement numérique de travail), des collèges EP1 (un peu moins !). La visite du ministre Darcos, cet après-midi, dans un collège de Maisons-Alfort, en est une nouvelle illustration. Mais cette vitrine dissimule une réalité nettement moins reluisante : les affectations des personnels titulaires de poste fixe ou de zone de remplacement sont chaque année plus mauvaises. Le rectorat reste incapable de couvrir les suppléances dans certaines disciplines, même prévues de longue date. Les disciplines que l'ont disait excédentaires dès qu'il restait un TZR qui n'était pas devant élèves, ne le sont plus, et dans certains établissements des heures de cours ne sont pas assurées depuis la rentrée. Le Rectorat doit faire appel massivement à des non-titulaires alors qu'il les a mis au chômage depuis le mois de juin ! S'il a dû renoncer à la vacation vu l'ampleur des besoins, la précarité ne recule pas pour autant dans notre académie : les contrats offerts sont souvent courts, la règle des 10 mois s'impose, les temps partiels se multiplient, comme les affectations sur plusieurs établissements et plusieurs communes, parfois très loin du domicile. Le SNES revendique le ré-emploi des non-titulaires, et leur titularisation.

Malgré les déclarations officielles, l'assouplissement de la carte scolaire semble avoir provoqué des flux importants dans certains secteurs. Des établissements désertés ont dû accueillir les élèves sans affectation, tandis que certains lycées devaient accueillir jusqu'à 40 élèves en seconde. Dans des collèges (notamment EP1), il a été question de fermer une division...malgré les engagements de l'administration. La carte scolaire est avant tout la garantie pour chaque élève de trouver une place dans l'établissement de son secteur. Sa suppression programmée, les classements d'établissements réalisés par certaines publications vont inciter toujours plus de parents à se tourner vers le privé et renforcer la ghettoïsation de certains établissements publics.

C'est dans ce contexte que nous avons décidé d'appeler à la grève le 18 octobre. Si le gouvernement a choisi la question des régimes spéciaux pour diviser, nous avons choisi l'unité pour la défense des services publics (des transports, de l'énergie, de la santé, de l'éducation ...). C'est ce qui explique le succès chez nos collègues et nous pensons que c'est là, la seule voie à suivre. Pour le SNES Créteil, c'est de front qu'il faut mener tous les combats, y compris contre la répression des mouvements sociaux, des syndicalistes, et des acteurs du mouvement lycéen de 2005 contre la loi Fillon qui passent en jugement le 22 novembre pour les mineurs et le 10 décembre pour les majeurs.

A l'heure où le paritarisme est, dans les faits comme dans les discours, largement remis en cause par le chef de

l'Etat, son gouvernement et bien souvent l'administration, le poids de notre syndicat se mesure largement au nombre de ses syndiqués. Le SNES Créteil invite les sections d'établissements à redoubler d'effort pour accroître la syndicalisation et à proposer l'adhésion à tous les personnels (sans oublier les plus précaires non-titulaires, vacataires, AED). Rempart contre les atteintes à l'éducation nationale, instrument de conquête et de défense des personnels, le SNES a besoin de tous, et il nous faut convaincre que « se syndiquer, c'est déjà agir ». Pour aider à cette campagne il met à disposition des établissements un 4 pages « spécial adhésion » à distribuer largement.

En 2008, un nouveau rendez-vous sur les retraites est programmé avec l'idée que pour « sauver » nos régimes de retraite, les seules solutions sont la réduction des pensions et l'allongement de la durée de cotisation. L'enjeu est pour les fonctionnaires, la suppression du calcul de la pension sur les 6 derniers mois (et le passage aux 25 dernières années, soit une diminution d'environ 30% des pensions). Il s'agit de contraindre les salariés à se tourner vers les fonds de pension et la retraite par capitalisation. La loi Fillon de 2003 a pourtant déjà conduit à une baisse des pensions (notamment du fait des décôtes qui pénalisent plus lourdement les femmes), tandis que le pouvoir d'achat des retraités est considérablement entamé par la multiplication des franchises médicales.

Sans attendre, le SNES Créteil décide d'engager une campagne d'information sur cette question, et invite tous ses militants à participer nombreux au stage syndical organisé par les trois sections de la Région Parisienne le 22 novembre à Arcueil. Il rappelle nos revendications : le droit au départ en retraite à 60 ans avec un taux de remplacement de 75% pour 37 annuités et demi.

Nous nous prononçons pour que la FSU propose à l'ensemble des signataires de la « Lettre ouverte au Président de la République » (*Améliorer la réussite scolaire de tous les jeunes, il n'y a rien de plus urgent !*), une manifestation nationale rapide à Paris pour la défense du Service Public d'éducation.

L'appel à la grève lancé pour le 20 novembre par les fédérations de l'Education Nationale sur le budget, puis celles de la Fonction Publique, doit s'inscrire dans les mouvements sociaux qui précèdent, en particulier la grève reconductible à la SNCF pour la défense des régimes spéciaux. Dès le 12, la FSU rencontre les autres fédérations ; elle doit leur proposer de mettre en place dès le 20 un dispositif en mesure d'assurer la reconduction du mouvement, afin que la mobilisation soit à la hauteur des attaques sur le service public et le statut, contre le gel salarial et la réduction des effectifs de fonctionnaires. La question de la reconduction doit dès maintenant être débattue dans tous les établissements. C'est sur ces bases que le SNES Créteil fera des propositions à l'intersyndicale académique du second degré.

Adoptée par 22 pour, 0 contre, 1 abstention

Motion Europe

En 2005, le congrès du SNES Créteil, ayant fait l'analyse du Traité Constitutionnel Européen, appelait ses syndiqués à voter « Non » au référendum convoqué par le Président Chirac. Avec d'autres, il a largement contribué à ce que le congrès national du SNES se positionne, lui aussi, et appelle à rejeter le projet de Traité.

Aujourd'hui, le Traité revient, certes « simplifié » et non plus « constitutionnel ». Tout le monde s'accorde pourtant, y compris le Président Giscard d'Estaing à l'initiative du TCE, pour dire que les changements sont marginaux et ne remettent en rien en cause le traité initial. Or le Président Sarkozy, largement à l'initiative de ce nouveau traité, entend confisquer la parole aux citoyens et faire ratifier ce traité par le Parlement réuni en Congrès.

En 2005, adversaires et partisans du TCE se sont accordés au moins sur un point : l'importance du débat que le référendum avait faite naître en France. Il n'est pas concevable qu'un texte portant sur les mêmes questions que le TCE, sur lequel le peuple a été consulté par référendum, ne lui soit pas soumis à nouveau.

La CA académique du SNES de Créteil estime que ce traité, qui engage l'avenir de chacun, doit être soumis à un référendum précédé d'un débat national. Il demande que le SNES et la FSU soient porteurs de cette exigence. Comme en 2004-2005, il prendra toute sa place dans le débat.

Votée à l'unanimité